

BULLETIN MUNICIPAL N° 170

Réunion du conseil municipal du 20 juin 2024

Personnes présentes, tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Romain DEVYNCK, procuration à Madame Aurore POLLET.

Secrétaire de séance : Geoffrey LEDOUX

Délibération pour actualisation du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle le principe du RIFSEEP. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel). Il se définit comme un complément facultatif de rémunération. Ainsi ce régime indemnitaire est constitué de deux parts :

- L'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE), lié au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Ce complément facultatif peut varier d'une année sur l'autre.
- Le versement de ce régime indemnitaire, au niveau de la commune, est uniquement versé aux fonctionnaires, titulaire ou stagiaire de la fonction publique, à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel en activité.

Le RIFSEEP a été adopté par la délibération du 20 mars 2018. Le Service de Gestion Comptable de Calais nous demande d'apporter des précisions de versement et de continuité en cas d'absence, à cette délibération.

Monsieur le Maire informe de ce qui est actuellement en place afin de le rajouter sur la délibération initiale :

- L'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) sera versée mensuellement à l'agent.

- Le complément indemnitaire annuel (CIA) sera versé entre 2 et 4 fois au cours de l'année, selon l'agent.

- Concernant les périodes d'arrêts maladie, l'IFSE sera suspendue dès lors que le cumul des arrêts dépasse 30 jours.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'incorporer ses précisions dans la délibération de base du RIFSEEP.

Délibération pour actualisation de l'IHTS

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 29 mars 2021 sur l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires. Le Service de Gestion Comptable de Calais nous demande de rajouter la désignation des emplois en plus de la catégorie et du grade.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'incorporer ses précisions dans la délibération de base de l'IHTS.

Arrivée de Monsieur Frédéric LARUE à 19h25.

Délibération relative à une délégation de passation de commande

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un recommandé a été envoyé à la société API Restauration pour cesser les activités de livraison de denrées et de gestion pour la cantine. A compter de la rentrée de septembre, la commune va gérer en direct ses approvisionnements et ses contrôles qualités.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'octroyer une délégation de passation de commande d'un montant maximal de 1.000 euros pour les denrées alimentaires, les produits d'entretien et les contrôles sanitaires à Monsieur Aurélien LAVOYE pour cette gestion.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur Aurélien LAVOYE a passé des commandes dans le cadre de la restauration scolaire.

Vote des règlements cantine et garderie pour la rentrée scolaire 2024 / 2025

Madame Anne-Charlotte LECLERCQ, présidente de la commission affaires scolaires, a réuni le 17 juin, sa commission afin de débattre sur les nouveaux tarifs scolaires (point suivant) et sur la modification des règlements. Il s'avère que nous sommes dans la continuité des modifications opérées l'an dernier et que seuls quelques petits ajustements ont eu lieu dans l'année.

Vote des nouveaux tarifs municipaux

Monsieur le Maire laisse à nouveau la parole à Madame Anne-Charlotte LECLERCQ pour la tarification. Au vu du compte d'exploitation lié à la cantine garderie, il n'est pas nécessaire de modifier les tarifs à la rentrée de septembre 2024.

En ce qui concerne le tarif de location des salles en 2025, Monsieur le Maire propose de ne pas changer celui de la salle des associations, soit 80€ pour Landrethun et 150€ pour les extérieurs pour le week-end. Pour la salle du Bois Clet, il suggère d'augmenter de 50€ la location du week-end soit 350€ pour les habitants de la commune et à 500€ pour les extérieurs. Ce tarif s'appliquerait pour les nouvelles locations à compter du 1^{er} janvier 2026, hormis les réservations déjà existantes. La dernière augmentation applicable le fut au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur Bruno VALQUE insiste pour que les pénalités soient appliquées lorsque les poubelles ne sont pas sorties avant le ramassage des ordures ménagères du lundi matin.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nouvelle tarification pour la salle du Bois Clet à partir du 1^{er} janvier 2026.

Avancement du projet béguinage

Monsieur le Maire propose de créer une commission qui travaille sur ce sujet. Après un tour de table pour savoir qui veut en faire partie, celle-ci sera composée du Maire, des 4 adjoints et de Madame Aurore POLLET.

A ce jour, nous avons plusieurs pistes :

- Un bailleur social qui étudie notre demande
- Un promoteur public
- Une association d'insertion

Monsieur le Maire présente au conseil tous les documents actuellement en sa possession. Seul une proposition reçue du promoteur public dans l'après-midi attire l'attention du conseil municipal. Un débat s'installe sur le but recherché (béguinage + maison pour famille), de la disposition des logements, et de leur intégration paysagère. Il est demandé à la nouvelle commission béguinage de peaufiner le projet et d'en rediscuter en septembre.

Monsieur le Maire annonce au conseil que la parcelle boisée A345 pourrait être vendue à la commune si elle le désire. Celle-ci intéresse le conseil qui demande à Monsieur le Maire d'en rechercher le prix de vente afin d'en délibérer en septembre.

Monsieur le Maire informe le conseil que les demandes de subvention pour la revitalisation du centre-bourg comprenant la cour de l'école, l'achat de la propriété et la voie verte, ont toutes été acceptées soit 25% de DETR + 20% de DSIL. De son côté, le département s'engage à hauteur de 25%, hors achat de la propriété qu'ils ont déjà subventionnée.

Délibération pour la rénovation du puits de West-Yeuse

Monsieur le Maire présente au conseil l'état d'avancement du projet. Pour rappel, les nouveaux propriétaires de la bâtisse « la cense de tous les diables » veulent réhabiliter l'habitation et créer deux logements locatifs. Devant cette parcelle, la commune est propriétaire d'un puits.

Monsieur le Maire a travaillé avec une architecte du P.N.R. (Parc Naturel Régional) pour la rénovation du puits communal et un projet en est sorti. Il présente à l'écran les esquisses de ce que devrait être cette rénovation. Un devis a été demandé à l'association A.P.R.T. de Saint-Omer. Celui-ci s'élève à 8.162€. Une aide financière a été sollicitée auprès du P.N.R. Les travaux sont prévus en 2025.

Il est demandé d'approuver seulement l'adhésion à l'opération « Coup de Cœur » auprès du P.N.R.C.M.O.

Après débat, le conseil municipal valide l'adhésion à l'opération « Coup de Cœur » auprès du P.N.R.C.M.O.

Positionnement sur les tableaux de présence aux élections législatives

Au vu des élections législatives en date du 30 juin et 7 juillet, Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de se positionner sur le tableau de présence pour ces dites élections. Monsieur le Maire complète les postes non pourvus, avec des électeurs de la commune.

Questions diverses

⇒ Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se renseigner sur le prix de la pose d'une caméra devant la mairie et au niveau du rond-point. Un débat s'installe sur la pertinence d'autres lieux et de l'engagement financier important qui s'en dégage. Finalement, le conseil municipal se range derrière l'avis de Monsieur François BOYEZ, responsable sécurité qui propose de solliciter le service de gendarmerie spécialisé dans la vidéo surveillance et qui sera à même de nous conseiller de façon plus pertinente. Il est demandé à la population de ne pas hésiter à solliciter la gendarmerie pour avertir que vous partez en vacances ou de télécharger des applications telle « Ma sécurité » de la gendarmerie nationale.

⇒ Félicitations pour les dernières manifestations depuis la dernière réunion de conseil (Repas des aînés, Bourse aux plantes, ducasse-brocante, parcours du cœur, fête des voisins et randonnée des fraisiers). Que des succès par beau temps en général, qui font perdurer la réputation festive de notre village

⇒ La vente de la parcelle où se situe l'antenne a été effectuée, ce qui a permis le remboursement du prêt relais de 70.000 € le 28 mai dernier et l'économie de plus de 4.000€ à la suite de ce remboursement anticipé.

⇒ Les travaux vont démarrer début juillet pour les trottoirs de la rue de l'église et la pose d'enrobé au Sacré-Cœur. Pendant les travaux au Sacré-cœur, une déviation sera mise en place via la rue du Fresne.

⇒ Une nouvelle vitrine sera posée pendant l'été pour l'affichage des informations municipales et locales.

⇒ Intervention de Monsieur François BOYEZ sur l'état de notre défense incendie à la suite de la réunion en avril avec le SDIS d'Arras en mairie de Landrethun. Notre défense incendie municipale est parfaite en tout lieu. Il ne reste qu'une ferme à contrôler et une autre dont la défense incendie n'est que partiellement couverte et qui nécessitera rapidement la pose d'une bâche souple de 120M3.

Nous venons de payer les dernières factures de l'aménagement paysager. Au total, cela aura coûté 29.436,45€ H.T. et nous allons bénéficier de 21.468,50€ de subvention (73%) dont 7.744,94€ de la CCPO et 13.723,26€ du Département au titre de la biodiversité.

⇒ Monsieur Jean-Paul LELEU réunira en septembre sa commission agriculture, les agriculteurs et les propriétaires. Il s'agira de valider tous ensemble la carte des chemins ruraux, document qui, une fois validé, sera transmis à la CCPO.

⇒ Ouverture mairie pendant la période estivale. La mairie sera ouverte aux heures habituelles en juillet et août. Monsieur le Maire sera absent en juillet. Il y aura lieu de contacter, soit la mairie, soit Madame LECLERCQ, 1^{ère} adjointe, en cas de demandes urgentes au 06.62.62.15.14 et de laisser un message si vous tombez sur le répondeur, car elle n'est pas en congés en juillet.

RAPPEL :
PASSAGE DU JURY
DES « MAISONS FLEURIES »
LE SAMEDI 6 JUILLET APRES-MIDI

